

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23-313 - Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 - Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12, 2715 ABONNEMENTS, 1 mois Fr. 4 - 3 mois Fr. 11.-, 6 mois Fr. 22.-, 1 an Fr. 44.-, LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan - Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

LA RÉPRESSION POLITIQUE AU PORTUGAL Le cas de maître Mario Soares

Le 21 mars 1968, M^r Mario Soares, avocat portugais bien connu, était exilé sur l'île de Sao Tomé, petite colonie portugaise du golfe de Guinée, au large des côtes africaines. L'exil de M^r Soares n'a pas été ordonné en exécution d'une décision judiciaire, mais par simple décision administrative prise par le Conseil des ministres en vue de « protéger l'ordre public ».

Il faut rappeler que, dans l'exercice de sa profession, M^r Soares a souvent assuré la défense de causes à caractère politique et qu'il a publiquement critiqué les très larges pouvoirs attribués à la police de sécurité (la PIDE) et la manière dont elle les a utilisés, en particulier vis-à-vis des opposants politiques du gouvernement. En outre, M^r Soares a été l'un des signataires de nombreuses pétitions réclamant l'instauration de droits et libertés plus étendus au Portugal. En raison de ces activités, M^r Soares n'a pas été arrêté moins de treize fois au cours de ces dernières années, bien qu'il n'ait été traduit en jugement qu'une seule fois.

Sa dernière arrestation par la PIDE date du 14 décembre 1967; il devait être relâché le 1^{er} mars 1968, après deux mois et demi de détention administrative. Pendant toute cette période, aucune charge n'a été formulée contre lui, et aucune procédure judiciaire n'a été mise en action.

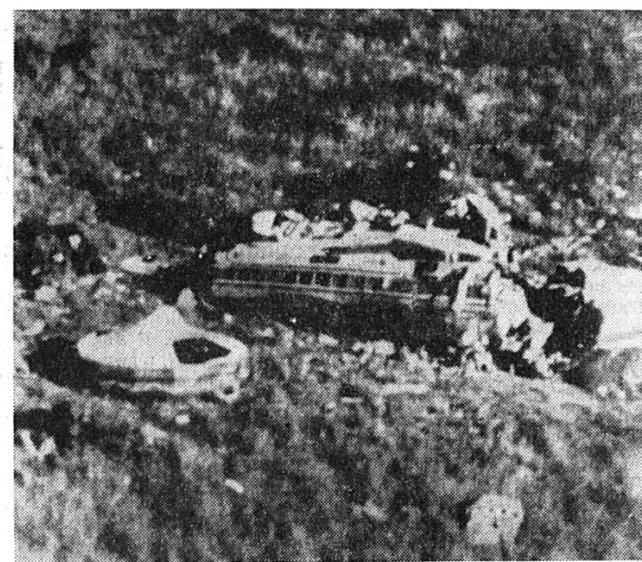
Le cas de M^r Soares, qui n'est qu'un exemple de répression politique parmi beaucoup d'autres, a suscité un large intérêt dans le public, du fait que M^r Soares est une personnalité bien connue dans les milieux européens. Mais il faut se souvenir que des cas similaires se produisent tous les jours sans éveiller le moindre écho en dehors du cercle immédiat de la victime.

On ne peut se faire une idée véritable de la nature d'un régime comme celui du président Salazar, sans examiner d'un peu plus près certaines des dispositions légales qui ont permis la création d'une machine répressive aussi impitoyable. Il semble avéré que l'exil de M^r Soares a été ordonné en vertu de l'article 40 du

décret-loi N° 36 387 de 1947, qui donne pouvoir au Conseil des ministres d'« interdire la résidence dans le pays ou d'assigner à résidence en un point quelconque du territoire (métropolitain ou d'outre-mer) toute personne dont les activités peuvent faire craindre la perpétration d'un délit contre l'Etat ». L'imprécision de cette disposition, qui donne à l'exécutif un pouvoir absolument discrétionnaire dans un domaine où les droits fondamentaux de la personne sont en jeu, se passe de tout commentaire.

Il faut aussi souligner que cette disposition a été prise sous forme de décret-loi, comme d'ailleurs la plupart des dispositions législatives portugaises. L'article 109 de la Constitution portugaise donne en effet pouvoir au Conseil des ministres de légiférer par décrets-lois dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée nationale; l'article 94 limite à trois mois par an la durée de la session parlementaire. En fait, si on compare les pouvoirs (Suite en dernière page.)

Après la catastrophe de Windhoek



Le bruit a couru, après la catastrophe aérienne de Windhoek (Sud-Ouest africain), qui a fait 122 morts, que l'avion contenait une valise de diamants. Cette nouvelle a été démentie. Notre photo montre une partie des débris du Boeing des lignes aériennes sud-africaines.

Bâle: L'ouverture de la Foire

Samedi, sous un soleil radieux, et déjà avec un nombre important de visiteurs, s'est ouverte, à Bâle, la 52^e Foire suisse d'échantillons. Comme la tradition le veut, cette journée est dite « journée de la presse » et il se trouve ainsi que Bâle est le point de ralliement de toute la presse suisse.

Ainsi, pour cette inauguration, nous eûmes le plaisir d'entendre quelques orateurs, soit M. Hermann Hauswirth, directeur de la Foire qui parla du rôle économique de cette institution et de son ampleur, non seulement sur le plan suisse, mais aussi sur le plan international; M. Walter Rohner, conseiller national et président de l'Union suisse de la presse technique et professionnelle qui, souleva le problème que va poser la position juridique de la presse dans le cadre de la nouvelle Constitution fédérale. Quel en sera le contenu de la liberté de la presse du point de vue matériel et formel? M. Andreas Thommen, président central de l'Association de la presse suisse, lui, consacra son exposé au problème de la formation de la jeune génération du point de vue journalistique; quant à M. René Mossu, président de la presse étrangère en Suisse, il étaya son exposé sur la statistique et c'est ainsi qu'il nous apprit que la Foire de Bâle est au cinquième rang des foires internationales derrière Hanovre, Paris, Leipzig et Bari, mais devant Plovdiv, Vienne, Izmir, Poznan, Tokyo et Utrecht. Et la comparaison est d'autant plus flatteuse que toutes ces foires

sont internationales alors que Bâle reste dans un cadre essentiellement suisse.

Enfin, à l'issue du banquet, qui, soit dit en passant, ne fait pas honneur au talent culinaire de la Suisse touristique et hôtelière, le conseiller national Alfred Schaller, président de la Foire suisse d'échantillons, salua l'ensemble de cette presse si diverse et, avec quelque humour, souleva la nouvelle position de la femme bâloise qui, en politique, devient l'égal de l'homme, le problème des pièces d'argent, le standing gastronomique de la ville de Bâle qui reçoit une attribution supplémentaire de 15 tonnes de viande.

Dans tous les secteurs, de nombreuses nouveautés sont mises sur le marché ainsi qu'un grand nombre de créations mondiales sont exposées pour la première fois à Bâle.

La mode, l'horlogerie, l'industrie lourde sont les principaux pôles d'attraction de cette 52^e Foire suisse d'échantillons. Dans le secteur spécialisé des transmissions, l'armée présente un stand où le commun des mortels peut s'initier aux pratiques du service des transmissions de notre milice.

Nous ne pouvons vous narrer les nouveautés présentées dans le cadre de cette foire, mais il est un fait réel, chaque visiteur trouve dans chaque halle un point d'attraction qui lui démontre de façon tangible l'effort de l'industrie suisse dans tous ses secteurs.

(Suite en dernière page.)

MOUVEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Selon la statistique de la police fédérale des étrangers, 42 194 autorisations initiales de séjour ont été délivrées en mars 1968, à savoir 32 115 (-3834) autorisations pour des emplois saisonniers et 10 079 (-322) autorisations pour des séjours à l'année. Comparativement à l'année précédente, le nombre des entrées a diminué de 4156 ou de 9%. Il y avait chez les étrangers qui ont reçu un permis annuel 8028 (-587) travailleurs, 163 (-25) stagiaires et 1888 (+290) personnes sans activité lucrative. Dans l'ensemble des permis initiaux accordés, 33 210 (78,7%) concernaient des Italiens, 4759 (11,3%) des Espagnols, 1173 (2,8%) des Allemands et 3052 (7,2%) des ressortissants d'autres pays.



Pour les philatélistes

La nouvelle série des timbres de la fête nationale Pro Patria, qui paraîtra le 30 mai, comprendra quatre valeurs avec supplément de vente. Les quatre dessins qui appartiennent à la série « Art et artisanat » et qui commencent un nouveau cycle de vitraux, montrent des reproductions de vitraux de la rosette de la cathédrale de Lausanne. D'autres chefs-d'œuvre de la peinture sur verre du Moyen Age et contemporaine feront partie de cette série.

Cela s'est passé dans notre pays

LIESTAL: Mort bizarre d'une recrue. — Un quotidien zurichois a annoncé dans son édition de lundi qu'une recrue de 20 ans, Urs Allemann, d'Erschwil (SO), qui effectuait son école de recrues à Liestal, a fait son service pendant 27 jours avec une fracture de la cuisse, avant d'être opérée à Breitenbach. Au cours de l'opération, le malheureux succomba à une embolie pulmonaire. Le commandant de l'école de recrues a publié un long communiqué expliquant l'affaire et contestant certaines affirmations du journal zurichois. Selon lui, notamment, Allemann souffrait d'une fracture très rare et difficilement décelable. Cinq médecins dont trois civils auraient posé un mauvais diagnostic. Une enquête est en cours.

TAVEL: Collision mortelle. — Une automobile s'est jetée dimanche contre une « voiture-balai » d'une course cycliste sur la route du lac Noir, entre Tavel et Alterswil. Son conducteur, M. J.-P. Bapst, 19 ans, d'Alterswil, qui ne possédait son permis de conduire que depuis quelques semaines, a été tué sur le coup. Le conducteur de la « voiture-balai » et un de ses passagers, le coureur cycliste vaudois Durussel, ont été blessés.

BALE-CAMPAGNE: Pour le suffrage féminin. — Les citoyens de Bâle-Campagne devront se prononcer le 23 juin sur un projet de loi introduisant le droit de vote et d'éligibilité des femmes en matière cantonale. Un comité d'action en faveur de cette loi s'est constitué, dans lequel tous les partis sont représentés.

GENÈVE: Macabre découverte. — Depuis samedi matin avait disparu de la pension où il se trouvait depuis un mois environ, un homme d'une septantaine d'années. Il était amnésique. Des recherches avaient été entreprises à Genève. On vient de retrouver son corps dans le tunnel de Longera, non loin de Collonges-Fort-de-l'Ecluse, sur la ligne de Bellegarde, en territoire français. Le malheureux, un Genevois, M. E. Villard, 68 ans, avait été écrasé par un train.

FRIBOURG: Assemblée FOBB. — La section de Fribourg de la Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB) a tenu dimanche son assemblée ordinaire des délégués sous la présidence de Libero Pozzi. Les rapports de Louis Lanthmann, secrétaire, et Pierre Verdon, administrateur, ont souligné le développement du mouvement syndical libre en pays fribourgeois. La constitution d'un groupe d'ouvriers italiens et espagnols a particulièrement retenu l'attention des délégués.

Les discussions ont porté notamment sur le salaire moyen, l'AVS complémentaire et la contribution professionnelle. Lors du banquet, F. Portner, secrétaire central romand, a remis à une vingtaine de membres le diplôme pour vingt-cinq ans d'activité.

BEATENBUCHT: Incendie maîtrisé. — Grâce à l'intervention de plusieurs centaines de pompiers, l'incendie qui s'était propagé sur la rive droite du lac de Thoun a pu être en grande partie maîtrisé dans la nuit de dimanche à lundi. Les dégâts dépasseraient un million de francs. Le reboisement des terrains, très arides, se heurtera à de grosses difficultés.

ARGOVIE: Ils tiraient sur des Italiens! — Quatre Italiens rentrant chez eux dans la nuit de dimanche en traversant une forêt près de Kaisten (AG), ont essuyé des coups de feu. Ils aperçurent deux hommes sur un banc, qui leur tirèrent dessus sans les atteindre, puis prirent la fuite. Les Italiens se mirent à leur poursuite et s'exposèrent une nouvelle fois au feu de leurs assaillants. L'un fut blessé au bras et fut hospitalisé.

Le lendemain, un manœuvre de 26 ans se présentait à la police de Laufenbourg, indiquant qu'il avait été blessé d'un coup de feu de nuit dans la forêt, mais ses déclarations furent si confuses et ses contradictions si flagrantes, qu'il avoua finalement avoir tiré sur les Italiens, lui-même. Il révéla le nom de son compagnon, un serrurier de 22 ans, qui fut incarcéré tandis que lui-même était hospitalisé.

GENÈVE: Interdiction de parler. — Un ressortissant français né au Vietnam a demandé, au nom d'une organisation intitulée Thai Binh, l'autorisation de tenir une conférence de presse à Genève. Cette conférence, prévue pour les 23 et 24 avril 1968, avait pour thème « Amorçage d'un dynamisme de paix, par la création d'une zone neutre au Vietnam du Sud ».

En application de son arrêté du 24 février 1948 concernant les discours politiques d'étrangers et se fondant sur sa pratique constante, selon laquelle les étrangers n'ont pas à s'immiscer dans un conflit armé en cours, le Conseil fédéral a refusé l'autorisation sollicitée.

RÈGLEMENTATION DU MARCHÉ DU FROMAGE. — Le Conseil fédéral a remis, lundi, un message aux Chambres fédérales concernant la prorogation de la réglementation du marché du fromage, prorogation qui s'étend jusqu'au 30 juillet 1970.

Le chapitre « réglementation du marché du fromage » de l'arrêté sur le statut du lait perd sa validité le 31 juillet 1968. Le Département fédéral de l'économie publique a déjà soumis au Conseil fédéral, qui l'adoptera incessamment, un projet de révision de cette réglementation. Ce projet ne pouvant être appliqué le 1^{er} août de cette année déjà, il est indispensable de proroger le régime en vigueur.

Pour le droit de cogestion

Plusieurs fédérations syndicales de Suisse avaient créé il y a une année un groupe de travail pour étudier le droit de cogestion des travailleurs dans les entreprises. Ce groupe de travail s'est prononcé en faveur d'un tel droit, qui devrait être appliqué en tenant compte des conditions suisses. Il écrit dans son rapport qu'il ne suffit pas d'améliorer les salaires des ouvriers et employés. Pour mettre fin à la dépendance unilatérale qui caractérise le travailleur face à l'entrepreneur, et pour obtenir de sa part un sens plus aigu de sa responsabilité, il est nécessaire d'introduire aussi dans le monde du travail les principes démocratiques déjà en vigueur dans l'Etat politique. Tel est le but de la cogestion, si elle est basée sur la représentation démocratique (ouvriers et employés ne discutent pas de tout, mais délèguent leurs représentants dans les organes de l'entreprise). L'introduction du droit de cogestion nécessiterait une révision du droit des obligations.

GENÈVE

Réponse d'un professeur du cycle « Tribune de Genève » QUI ANDRÉ CHAVANNE A-T-IL CHOISI?

AUX PROCHAINES JOURNÉES DE LA DÉFENSE NATIONALE

Non, messieurs, le tir d'essai des jeunes Genevois et Genevoises ne devrait pas se faire au fusil d'assaut

Le tir, discipline militaire d'abord, est devenu, grâce aux progrès réalisés dans la précision des armes, un sport d'adresse, de maîtrise de soi, de volonté.

Parler des « vertus humaines du tir » comme le fait M. P. Bn., en page cinq de la « Tribune de Genève » des ... 13, 14 et 15 avril, c'est cependant aller un peu loin. On pourrait citer de nombreux autres sports qui exigent tout autant de qualités que le tir, et quelques autres plus « complets » qui en exigent davantage.

Quoi qu'il en soit, le tir des jeunes Genevois ne devrait pas se faire au fusil d'assaut pour plusieurs raisons : des raisons technique, morales et psychologiques.

LE FUSIL D'ASSAUT N'EST PAS UNE ARME DE SPORT, C'EST UNE ARME DE GUERRE

Son aspect, déjà, évoque la guerre. Cette arme noire, de fer et de caoutchouc, sorte de petite mitrailleuse sans affût, est extrêmement agressive. Ses caractéristiques techniques, ensuite, n'en font pas une arme de sport.

L'auteur du présent article a instruit à l'armée de fort nombreuses recrues au tir : au mousqueton au début puis au fusil d'assaut. Occasionnellement, il a aussi été instructeur en stand civil. Il aurait pu porter l'insigne de tireur d'élite s'il n'avait pas été capitaine dans l'infanterie. Veuillez croire qu'il sait ce qu'il en est. Il se rappelle notamment fort bien les réticences des associations de tireurs sportifs lors de l'introduction du fusil d'assaut à la troupe. Les « fins guindons » refusent de considérer cette longue mitrailleuse comme une arme de sport, ils ne croient pas que les véritables rois du tir puissent être formés au fusil d'assaut. Le mousqueton 31 tenu à bras franc, au recul assez fort, exigeait beaucoup plus de maîtrise de soi et de finesse que le

fusil d'assaut posé sur son bipied. D'autre part, la dispersion du canon de cette dernière arme étant plus grande, le hasard a une part plus grande sur une cible à dix points. Derrière un fusil d'assaut n'importe qui devient un tireur moyen sans trop de peine, mais cette arme ne développe certainement pas des qualités de champion de tir.

POURQUOI NE PAS PROPOSER DU TIR AU PETIT CALIBRE ?

Le stand de Saint-Georges comporte une excellente installation de tir au petit calibre. Il s'agit là d'un tir vraiment sportif, plaisant, peu bruyant et qui développerait bien davantage chez des jeunes les qualités nécessaires à un tireur de concours. Ce tir-là ne poserait pas de problème moral aussi considérable et il est certain qu'il attirerait un nombre beaucoup plus grand de jeunes, rebutés ou effrayés par un tir à gros calibre.

Que manque-t-il au tir de petit calibre ? Le bruit considérable de l'explosion, la force du recul, la possibilité de tuer un homme à 110 m... Est-ce pour cela qu'il ne suffit pas aux organisateurs des journées de la défense nationale ?

A QUELLE ACCEPTION DU MOT « TIR » LES ORGANISATEURS DES PROCHAINES JOURNÉES GENEVOISES DE LA DÉFENSE NATIONALE SE RÉFÈRENT-ILS ?

Le tir est probablement pour eux une tradition militaire avant tout ; c'est pourquoi ils veulent faire tirer les jeunes à l'arme de guerre. Le fait qu'ils se proposent de présenter les diverses cibles en usage en Helvétie semble le confirmer. Ce qui est alarmant c'est que parmi ces cibles il en existe qui représentent schématiquement le buste et la tête d'un homme, camouflé ou non, pour ne pas parler encore des cibles représentant une silhouette humaine entière...

ON VEUT S'ADRESSER AUX JEUNES GARÇONS ET FILLES DE 15 A 16 ANS. ET AU-DESSUS ?

Aurait-on l'idée d'initier les plus de 16 ans au tir en rafales ? Le fusil d'assaut est conçu pour cela, c'est facile. Il faudra même attirer l'attention des plus jeunes sur un certain dispositif, faute de quoi on risquerait

de voir des fusils d'assaut cracher les balles à une cadence de plus de 600 coups à la minute ! N'est-il pas déjà suffisamment regrettable que notre jeunesse soit obligée d'apprendre l'emploi de tels « instruments » à 20 ans ? Faut-il vraiment qu'on l'initie dès l'âge de 13 ans ?

UNE LETTRE OUVERTE AU CONSEIL FÉDÉRAL ET AU CONSEIL D'ÉTAT DE GENÈVE

Les personnes conscientes de ce que le fusil d'assaut, petite mitrailleuse, symbolise de violence sauront je l'espère s'opposer à son emploi par de si jeunes gens. Les enseignants et enseignantes des écoles genevoises, pour leur part, sont en train de signer en grand nombre une lettre ouverte à ce sujet. On en reparlera...

J.-P. REGAMEY.

En réponse à...

... tous les honnêtes gens qui, dans les colonnes de ce journal ou ailleurs, s'indignent périodiquement contre certaines sentences des juridictions pénales, qu'ils jugent trop clémentes.

L'administration de la justice pénale doit remplir deux fonctions : protéger la société et éduquer le délinquant. Longtemps, on a considéré la première comme seule importante. Heureusement, on admet de plus en plus aujourd'hui qu'en donnant toute sa valeur à la seconde, on emprunte la seule voie valable pour remplir la première également. Il est en effet évident que la seule manière de protéger vraiment la société consiste à mettre sur pied une justice éducative et non pas uniquement corrective. Il s'agit donc de supprimer chez le délinquant ses motivations criminelles et non pas simplement de l'enfermer jusqu'à ce qu'il revienne dans cette société où, non seulement il conservera ces mêmes motivations, mais où celles-ci seront encore renforcées par les enseignements de ses anciens co-détenus. C'est se leurrer lourdement que de croire encore à la valeur d'intimidation de la peine. On constate en effet que les peines infligées sans discernement conduisent au récidivisme et que, d'autre part, les crimes les plus graves, largement commentés dans la presse, ne font que susciter de nouvelles vocations criminelles.

Malheureusement, si cette conception éducative de la justice pénale est partagée par un nombre croissant de personnes, la pratique, dans notre pays, offre peu d'occasions de l'appliquer. Notre Code pénal, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1942, prévoit un certain nombre d'établissements spéciaux (par exemple pour les mineurs, les buveurs ou toxicomanes, les délinquants d'habitude et les irresponsables) qui ne sont pas encore tous construits 26 ans plus tard... Quant à l'exécution des peines proprement dites (emprisonnement ou réclusion) le moins que l'on puisse dire est que les autorités pénitentiaires ne sont pas toujours soucieuses de remplir une mission éducative. Il y a bien sûr des exceptions, des directeurs qui tentent de faire le maximum, mais les moyens qu'ils ont à leur disposition, fort pauvres, limitent considérablement leurs efforts.

Plutôt donc que de s'indigner devant les condamnations « clémentes » des tribunaux, efforçons-nous de donner aux autorités judiciaires et pénitentiaires les moyens d'accomplir une autre tâche que la « conservation » provisoire des délinquants. Et n'oublions pas que les tribunaux doivent juger des personnes et non des actes considérés objectivement.

B. BERTOSSA.

Memento genevois

CASINO-THÉÂTRE (0 24 20 37). 20.30. « Ça clor-nelle », grande revue d'actualité en 1 prologue 7 actes et 27 tableaux de Denis-Michel et Claude Fradel; 18 décors et 120 costumes

GENÈVE

CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE — Grand-Rue 39 — Téléphone 24 99 48 — Mets et boissons de 1^{er} choix — Deux salles pour sociétés et banquets.

Echo socialiste de Plan-les-Ouates.

l'examen de tous les cas en suspens ; cette commission, qui a déjà traité 68 cas universitaires, se réunira à nouveau le 1^{er} mai prochain ;

d) d'intensifier l'information auprès de l'ensemble des intéressés, soit en élargissant la diffusion des textes concernant les conditions d'octroi des allocations, soit en avisant dans un très bref délai les allocataires dont le cas est encore en attente.

PROJETS DE LOI DÉPOSÉS

Quant au fond, c'est-à-dire la modification de la loi sur la démocratisation des études elle-même, deux projets seront présentés vendredi à la séance du Grand Conseil : l'un des projets vient de Herbert Voegeli, socialiste, visant à élever la limite du revenu déterminant à 4800 fr. au lieu de 3600 fr. actuellement et qui prévoit l'introduction d'une allocation dite de « formation professionnelle », dès 15 ans. L'autre projet émane de M. de Felice, du Parti du travail, et vise également à relever le plafond du revenu, jusqu'à 6000 fr., pour le groupe familial O. En outre, pour les étudiants majeurs, l'allocation leur serait directement versée. La combinaison de ces deux projets devrait permettre de réviser la loi dans un sens moins restrictif, et l'on pourrait ainsi mieux utiliser les sommes budgétées.

Par sa réponse à l'AGE, André Chavanne a-t-il définitivement choisi cet organisme comme seul interlocuteur valable au sein de l'Université ? On peut se demander ce que va faire maintenant le comité formé spontanément par les étudiants. Il est devant une situation difficile, et sa seule force peut venir du nombre d'étudiants qu'il arrive à mobiliser, ainsi que de la qualité de ses revendications. Peut-être qu'en y mettant les formes...

C. A.

Les propos libres du père Gnagnu

Les Américains sont des gens déconcertants. Il aura fallu la mort tragique du leader noir pour que le gouvernement vote, et encore à la sauvette, de nouvelles lois, dont l'application restera aussi à démontrer. Cette précipitation ne changera pas grand-chose au problème. Dire et faire sont deux, et l'on a eu trop d'exemples pour afficher un optimisme béat.

Sous la contrainte et la peur, rien de durable ne peut être entrepris. A vrai dire, tout ce qui se passe actuellement aux USA sent le désarroi et l'inquiétude.

Si chez nous chaque soldat possède son fusil chez lui, en Amé-

rique, un Américain sur deux détient une arme qui peut s'acheter chez le premier armurier venu, au drugstore ou même à la station d'essence. C'est dire qu'au moindre faux pas la guerre civile peut éclater. En pleine période électorale, la situation reste explosive. La mèche est prête ; reste à savoir qui y mettra le feu.

Quand j'étais enfant, on parlait du péril jaune ; ensuite, nous avons été gratifiés du péril rouge, puis du péril brun. Pour les Américains, il s'agit aujourd'hui du péril noir. Cette fois, ils l'auront bien cherché.

Le père Gnagnu.

Au Grand Théâtre

«Cosi fan tutte» de Mozart

L'œuvre est de 1790, l'année qui précéda la mort du compositeur. Mozart était alors rentré à Vienne, souffrant, ruiné. Qu'il ait pu malgré tout écrire «Cosi fan tutte», comédie musicale d'un charme indicible, où la musique coule de source et métamorphose les données du livret comme tel, plutôt banal en soi, tient d'un sorte de miracle. Mais tout l'œuvre de Mozart ne tient-il pas d'une sorte de miracle ? A notre époque blasée où l'art, souvent, recourt à d'ingénieux artifices suppléant une inspiration qui paraît tarie, la musique de Mozart continue à enchanter par l'inspiration primesautière dont elle déborde.

Les représentations que le Grand Théâtre nous donne actuellement de cette œuvre admirable, qui fut longtemps sous-estimée, est digne de tous les éloges ; aucun mozartien ne devrait manquer un tel spectacle.

Le succès de l'entreprise, pour une bonne part, revient à Peter Maag. Il paraît impossible de trouver un chef d'orchestre qui sente et comprenne mieux Mozart. Main de fer dans un gant de velours, Peter Maag manie la baguette avec une totale maîtrise, en dégageant avec tact et finesse toutes les beautés de la partition. Il faut louer aussi la mise en scène de Lofti Mansouri, propre à mettre en valeur les aspects comiques de l'œuvre, mais avec mesure et sans jamais tomber dans la vulgarité.

Les décors de Fritz Butz sont excellents. Élégants, ils occupent heureu-

sement, sans surcharge, l'espace scénique.

La distribution est d'un niveau très élevé. Elle vaut par sa parfaite homogénéité, aucun des interprètes ne tirant la couverture à soi. Ce à quoi pourtant le public eût pu les engager, qui s'obstinait à couvrir l'orchestre en cours de spectacle pour applaudir tel chanteur ou telle chanteuse. C'est là un procédé déplorable. On peut le tolérer avec du Puccini, mais il est inadmissible quand il s'agit d'une musique d'une merveilleuse unité régnant à tout morcellement. Mais c'est la seule ombre au tableau.

En un mot comme en cent, une soirée mémorable. Il convient de remercier et de féliciter tous ceux qui ont contribué à cette brillante réussite.

FLM.

GENÈVE

Musée d'art et d'histoire

Mercredi 24 avril 1968, à 20 h. 30

SALLE DES ARMURES

PETIT CONCERT

par le

TRIO MESCHINI

Œuvres de musique ancienne

Entrée libre

La Chaux-de-Fonds

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AVIVO

Samedi s'est tenue à la Maison du Peuple, l'assemblée générale de l'AVIVO (Association pour la défense des vieillards, invalides, veuves et orphelins).

Malgré le temps merveilleux que nous avons la chance d'avoir actuellement, plus de mille personnes présentes prouvèrent l'intérêt de chacun à écouter les dirigeants.

C'est M. Edouard Sutter, président, qui ouvre cette assemblée qui s'an-

nonce des plus intéressantes. Tout d'abord, il félicite et remercie M. Charles Huguenin, président cantonal, d'avoir bien voulu répondre à son appel.

Il est donné ensuite lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} avril 1967 par M. Léon Bieri, secrétaire aux verbaux; comme aucune modification n'est demandée, il est accepté avec remerciements et applaudissements.

Un rapport de gestion du président sur le dernier exercice est lu et accepté par l'assemblée sans aucune modification.

M^{lle} Flore Ramseyer, l'inépuisable caissière, présente des comptes parfaitement en ordre, que les vérificatrices avaient approuvés. Elle vit, par la suite, son poste renouvelé aux applaudissements de toute la salle, qui donna décharge aux organes de la société.

M. Ch. Roulet présenta à nouveau la candidature de M. Edouard Sutter pour le poste de président. C'est par acclamations que ce dernier fut réélu.

Un seul changement est intervenu au comité. Par suite du départ de M. Henri Jeanneret, parti à Bulle chez son fils, c'est M^{me} Edith Jeanrichard, épouse du secrétaire correspondant, qui fut élue et applaudie.

Les vérificatrices des comptes, qui ont fonctionné six ans de suite ayant démissionné, elles furent félicitées et remplacées par M. E. Jaton, comptable, M. Charles Ducommun, ancien membre du comité et M^{me} Maggie Borel, employée de bureau.

M. Ch. Roulet vint expliquer ce que pourra être la septième révision de l'AVS: les débats aux Chambres fédérales seront ardues, mais il pense tout de même qu'un résultat positif sera obtenu. Il fut vivement applaudi.

CLUB DES LOISIRS DE L'AVIVO

Le président vint annoncer la création de ce club pour cette année encore. C'est à M. Ch. Roulet qu'incombera la tâche difficile de donner quelques explications. En votation, cette nouveauté fut votée à l'unanimité sans aucune opposition. Sur 2350 membres, nous aurons toujours du monde!

Pour terminer cette réunion, le comité avait fait appel à un chanteur à la guitare connu, M. René Déran, qui par son talent et son charme a su gagner la sympathie de l'auditoire. Il fut très applaudi également. E. S.

Villeret: Suffrage féminin

Hier soir, l'Assemblée communale, qui réunissait 62 participants, a accepté par 61 voix contre 0 l'introduction du suffrage féminin sur le plan communal. On se félicitera de cette décision, qui montre bien que Villeret demeure à la pointe du progrès.

REBONDISSEMENT DANS L'AFFAIRE BOILLAT? — Selon certaines sources, M^o Mariano Robles Romero-Roblero, avocat espagnol du terroriste jurassien Boillat, réfugié en Espagne, intenterait un procès à la Société de secours aux victimes du Jura (SSVJ), et un de ses dirigeants, M. Lucien Meyrat, qui est aussi tuteur de Boillat. L'avocat réclame à la SSVJ et à M. Meyrat des dommages-intérêts pour l'obtention du permis de résidence de Boillat, démarche qui lui aurait été demandée par la société, mais dont les frais ne lui auraient pas été payés. La SSVJ nie avoir demandé à l'avocat de faire cette démarche.

LA NEUVEVILLE: Affaire de diffamation. — Une première audience a eu lieu hier au Tribunal de La Neuveville dans un procès qui oppose le maire de la localité, M. P. Andrey et un conseiller municipal, M. R. Lador, à quatre citoyens. Ces derniers avaient déposé au début de l'année une plainte administrative contre une décision de l'assemblée municipale. MM. Andrey et Lador se sont jugés diffamés par les termes du mémoire remis par ces citoyens au Gouvernement bernois, et ont porté plainte contre eux. La conciliation a été tentée hier, mais en vain.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Fleurier: Les candidats socialistes

Anita Passet, conseillère communale; Jean Gerber, conseiller communal; Marcel Hirtzel, conseiller général; Charles Graf, conseiller général; Willy Aeschbacher, conseiller général; John Chaudet, conseiller général; Irène Kunz, conseillère générale; Georges Leuba, conseiller général; Robert Parrod, conseiller général; Raymond Racine, conseiller général; Raymond Sudan, conseiller général; Emile Wenger, conseiller général; Roger Borel, horloger; André Clerc, ouvrier de fabrique; Georges Clerc, ouvrier TP; Virgile Durig, ouvrier de fabrique; Georges Fattou, magasinier; Marcelle Iten, ménagère; Edouard Jeanneret, mécanicien; Eric Luthy, employé RVT; Robert Muller, représentant.

Mus par l'idéal du socialisme démocratique, ils se sont tous et toutes préparés à gérer ce village, qui leur est cher, dans l'intérêt véritable de ses habitants. Avec vous et pour vous ils vont faire de Fleurier un village socialiste.

Colombier: La liste socialiste

Le Parti socialiste de Colombier vient de déposer à l'administration communale la liste de ses candidats pour les prochaines élections. Il s'agit de M^{me} H. Dubied, secrétaire; M^o M. Monnier, professeur (nouveau); Ch. Augsburger, employé de bureau; M. Augsburger, retraité arsenal; N. Charpié, secrétaire adjoint FOMH (nouveau); J.-C. Darbre, notaire-stagiaire; C.-R. Fattou, mécanicien sur avions; J.-P. Hüther, professeur; A. Mondasini, représentant; M. Nétuschill, plâtrier-peintre; R. Schwab, instituteur (nouveau); M. Vuitel, ferblantier-appareilleur (nouveau).

SAINT-SULPICE: Une soirée sympathique. — La fanfare L'Union a offert, à la Salle du village, sa soirée musicale et théâtrale. Devant une salle presque comble, les élèves de la fanfare, formés par le directeur, le camarade Frédy Guder, ont ouvert le concert avec une valse fort bien interprétée. Puis le corps de musique a exécuté, tour à tour, marches, ouvertures, polka concertino, tango militaire, bref un programme bien adapté et qui plaisait au public.

«Puppet on a String» et «Le Travail c'est la Santé» ont été redemandés par le public qui chantait le refrain. Un concert bien plaisant et de bonne qualité.

Pour la seconde partie du programme, l'Union a fait appel à la troupe du Cercle littéraire du Sentier qui a interprété avec beaucoup de talent un vaudeville en trois actes de Vincy et Valmy «J'y suis j'y reste». C'est par un bal musette que s'est terminée la soirée. Milo.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Conseil général de Saint-Imier

Séance du 18 avril.
Présidence: J.-J. Boillat (lib.).
Présences: 38 conseillers.

NOMINATION A LA COMMISSION DES ŒUVRES SOCIALES

Sur proposition de Rubin (lib.) le Conseil général nomme à l'unanimité M. W. Rollier (lib.) en remplacement de M. G. Nicolet, décédé.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA PATINOIRE D'ERGUEL ET DISCUSSION

Les recettes courantes ne couvrent que les frais d'exploitation. Diverses démarches ont été faites, sans succès, pour tenter un éventuel assainissement. L'examen de la situation financière aboutit à ce qu'il faudrait que la dette hypothécaire s'élevât encore à 160 000 fr. soit amortie et qu'une subvention communale couvre le déficit d'exploitation. La commission en arrive à la conclusion que: 1. La commune ne peut seule sortir la Patinoire d'Erguel de sa situation précaire; 2. A court terme et pour faire acte de bonne volonté, la commission propose d'examiner la possibilité de verser à fonds perdu une somme d'environ 8000 fr.

Au vote le rapport est approuvé par 21 voix contre 10 et 1 abstention.

RAPPORT VERBAL CONCERNANT LE PAYEMENT DES ÉCOLAGES

J.-L. Favre (lib.), municipal, rapporte. Il relève que le maire Delaplace en séance du Conseil municipal a fait constater l'inégalité qui existe pour les élèves domiciliés à Saint-Imier et fréquentant certaines écoles dans lesquelles ils n'ont pas d'écolage à payer (école normale, gymnase) alors que dans d'autres ils doivent supporter ces frais. Il existe là une injustice à réparer. Le Conseil municipal a admis la légitimité de cette observation et propose de mettre à charge de la commune les écolages des élèves fréquentant les écoles publiques. La dépense paraît supportable.

TAVANNES: Après le déraillement du Saignelégier-Glovelier. — Le trafic sur la ligne Saignelégier-Glovelier est toujours interrompu, des masses de terrain instables menaçant encore la sécurité. Les travaux d'évacuation se poursuivent mais comme ils doivent s'effectuer dans des conditions difficiles, il ne faut pas compter avec une reprise du trafic avant deux semaines environ. De toute façon, il faudra attendre le résultat d'une expertise qui est en cours.

Quant aux blessés de l'accident du lundi de Pâques, cinq sont encore à l'hôpital, dont un pour une durée de quatre mois et quatre pour une durée de trois semaines environ.

La voiture pilote qui roulait en tête du train est irréparable. Le dommage à l'automotrice est évalué à 25 000 fr. Quant aux travaux qui seront nécessaires pour la rouverture de la ligne, ils ne pourront être évalués qu'une fois l'expertise terminée.

Bienne: Résolution de la FOMH

Réunis en assemblée extraordinaire, le lundi 22 avril 1968, les membres de la section de Bienne de la FOMH travaillant dans les entreprises horlogères

rappellent — que l'accord sur les jours fériés du 1^{er} octobre 1965 stipule que tous les ouvriers et ouvrières au service d'une entreprise de l'industrie horlogère bénéficient annuellement, quelle que soit la date de leur entrée en service, d'indemnités pour huit jours fériés au plus;

— que les jours conventionnellement payés dès le 1^{er} juillet 1966, selon ce même accord, sont pour les régions protestantes: Noël, Nouvel-An, 2 janvier, Vendredi-Saint, Lundi de Pâques, Ascension et Lundi de Pentecôte. Le huitième jour est fixé par l'entreprise une fois pour toutes;

— que ce huitième jour férié n'a pas encore été fixé pour la région biennoise;

— que le Tribunal arbitral horloger considère comme des jours fériés non pas seulement ceux auxquels la loi ou une coutume générale reconnaît cette qualification, mais également ceux où en conformité d'un usage observé dans une région, voire dans une localité, la généralité des entreprises de la branche horlogère ferment leurs ateliers. Ce peut être le cas d'une fête locale, de l'habitude prise dans certaines régions ou localités par la généralité des entreprises de fermer les ateliers à des dates déterminées, ainsi le 1^{er} Mai ou le lendemain de l'Ascension;

Notre camarade Vollaert, au nom du groupe socialiste, propose l'adoption du projet. Le rapport est accepté.

NOMINATION D'UNE COMMISSION POUR L'INTRODUCTION DU SUFFRAGE FÉMININ

Le maire renseigne sur ce point de l'ordre du jour qui fait suite à une demande justifiée de l'Association féminine pour la défense du Jura.

Le Conseil général se déclare d'accord avec la constitution de la commission susnommée de cinq membres.

ACCEPTATION DE LA DONATION DE LA SOCIÉTÉ DES COLONIES DE VACANCES

Les responsables de la société, fondée en 1905, ont décidé de dissoudre leur société. Ils demandent à la Municipalité d'accepter son actif s'élevant à 95 969 fr. 68.

Le Conseil municipal propose l'acceptation de cette donation.

Le maire Delaplace donne des renseignements complémentaires sur la façon de faire à Courtelary et à Tramelan où les inscriptions sont prises dans le cadre scolaire pour l'envoi des enfants aux Pommerats. Il explique le mode de financement qui pourrait être admis chez nous. La dissolution de cette institution n'empêchera pas les enfants de notre bourg de se rendre aux colonies de vacances. L'association de district compte sur l'appui de Saint-Imier pour pouvoir envoyer des enfants au bord de la mer.

Une proposition de renvoi est acceptée par 20 voix contre 2 et 16 abstentions. (A suivre.)

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION.

— Dimanche fut marqué par deux collisions qui, si elles firent de gros dégâts matériels, ne causèrent heureusement pas de blessures.

Le premier eut lieu au carrefour des rues Chatillon et du Vallon vers la fin de la matinée. Un conducteur zurichois n'ayant pas vu le «stop» du côté est de cette dernière rue s'engagea dans la seconde où il heurta un véhicule neuchâtelois roulant des Pontins vers le centre du bourg. Dégâts de quelque 5000 fr.

L'autre collision eut pour endroit vers 17 h., le croisement des rues de la Brigade et Baptiste-Savoie. Le conducteur d'une voiture laissa glisser le pied de la pédale du frein sur celle de l'accélérateur poussant la marche de son véhicule qui arriva sur la rue B.-Savoie où il rencontra une machine allant d'est en ouest. Ici, dégâts estimés à environ 4500 fr.

RENTRE DES CLASSES. — Elle eut lieu lundi matin, par un temps très ensoleillé, dans les écoles primaire, secondaire, de commerce et du technicum. Quelque quatre-vingt-dix petits, fiers les uns, craintifs les autres, la plupart accompagnés d'une maman un tantinet anxieuse firent pour la première fois leur entrée dans le collège primaire.

28 avril: Fête des communes du monde

Dans leur commune, les hommes de toutes tendances obligatoirement se rencontrent, confrontent leurs idées et finalement s'entendent pour les réalisations indispensables.

De même, les communes lorsqu'elles discutent entre elles, constatent que partout, indépendamment des régimes, leurs problèmes sont identiques et qu'il convient par conséquent de se consulter, d'échanger idées, expériences et spécialistes, en un mot d'établir une collaboration fraternelle.

Le plan communal se présente donc comme le lieu idéal de réunion de toutes les bonnes volontés et de propagation de cette «nouvelle pédagogie qui éduquera les nouvelles générations au respect réciproque, à l'union de tous au service de tous» (Paul VI).

Ainsi le moment est venu de mettre partout en valeur la commune, ses possibilités immenses encore inexploitées, d'engager tous les Etats, de l'Ouest, de l'Est et du tiers monde, à un effort de démocratisation par l'augmentation des compétences et de l'autonomie des communes.

Tel est le but de la Fête des communes du monde dont l'idée fut lancée au Palais de l'Unesco à Paris, en septembre 1967, lors du congrès du X^e anniversaire de la Fédération mondiale des villes jumelées.

Que les pays de l'Ouest répondent aussi bien que le fera maint pays de l'Est. Que partout cette journée marque un progrès sensible vers une démocratie plus réelle, gage de paix et de prospérité.

De nombreuses villes et communes suisses nous ont déjà fait savoir qu'elles manifesteront le 28 avril: bâtiments pavés, communiqués aux journaux, proclamations, etc. Elles ont parfaitement conscience des devoirs que leur impose notre vieille expérience de l'autonomie communale, des libertés individuelles et du système fédéraliste.

Affirmons avec elles que la commune doit devenir toujours davan-

tage l'affaire de tous pour le bien de tous. Affirmons aussi que le rôle de la commune est irremplaçable dans l'évolution de la démocratie, pour résoudre notamment:

— les problèmes locaux intéressant l'amélioration des conditions de vie des populations: habitation, culture, santé publique, sécurité sociale, loisirs, transports, énergie, etc., etc.

— les mêmes problèmes à l'échelle régionale par le groupement des communes intéressées en sociétés, syndicats, etc., où elles coopéreront en utilisant les procédés et les techniques les plus modernes et les plus efficaces.

— le sous-développement et les famines par la coopération mondiale intercommunale en créant au sein même des populations et en collaboration avec toutes les communes du monde, gouvernements et organisations internationales, cet esprit fraternel qui fera surgir les actions méthodiques et permanentes maîtrisant peu à peu ces fléaux par l'éducation et l'entraide, actions qui consolideront la paix et construiront une civilisation nouvelle exprimant les plus nobles qualités des hommes et non plus leurs plus vils penchants.

Que les responsables des communes suisses, c'est-à-dire à côté des municipaux, tous les citoyens et citoyennes, méditent en ce dernier dimanche d'avril sur les devoirs que nous imposent notre expérience et notre situation privilégiée!

Qu'ils prennent tous en leur for intérieur la résolution de faire toujours plus de leur commune ce torganisme efficient jouant pleinement son rôle tant sur le plan local ou régional que mondial.

N'est-ce pas là notre rôle et notre devoir de Suisses dans un monde troublé à la recherche de sa destinée?

Henri Jaquet, secrétaire FMJV, Le Locle

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

PRILLY : Assemblée de comité. — Mardi 23 avril 1968, au local, Café de la Treille.

GROUPEMENT FÉMININ RIVIERA VAUDOISE. — Vendredi 26 avril, à 20 h. 30, au Café du Marché, 1^{er} étage, à Montreux. Sujet: «Qu'est-ce que le syndicalisme?» par le secrétaire FOBB Fulvio Genasci.

VEVEY. — Assemblée de la section et du Groupe du conseil, mercredi 24 avril, à 20 h. précises. Assemblée de la section: congrès cantonal de 20 h. à 21 h. Assemblée du Groupe du conseil dès 21 h. Grande salle Hôtel Touring et de la Gare. Les objets du congrès cantonal nous obligent à siéger le même soir. Camarades tous présents et à l'heure!

LAUSANNE. — Assemblée ordinaire du Parti socialiste lausannois, lundi 29 avril, à 20 h. 15, au Rond-Point de Beaulieu (attention à la salle). G. Baechtold parlera de l'Amérique du **PENTHALAZ :** Assemblée extraordinaire de section. — Vendredi 26 avril, à 20 h. 30, chez Dufaux, Cossonay-Gare. Ordre du jour: congrès ordinaire du Parti socialiste vaudois du 4 mai.

CANTON DE NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL. — Réunion du comité de section élargi le mardi 23 avril, à 20 h. 15, au Restaurant du Soleil (petite salle).

LA CHAUX-DE-FONDS : Assemblée générale. — Jeudi 25 avril, à 20 h. 15, nouvelle salle (2^e étage) de la Maison du Peuple. A l'ordre du jour: rapport du bureau sur la préparation à des élections; participation à la société coopérative Presse socialiste romande: rapporteur, R. Meylan, directeur de la «Sentinelle».

CANTON DE GENÈVE

COMMISSION DES S.I. — Mardi 23 avril, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle.

COMMISSION DE L'ENFANCE. — Mardi 23 avril, à 20 h. 30, au secrétariat du PSG, boulevard James-Fazy 18.

GROUPE DES ASTERS. — Mardi 23 avril, à 20 h. 30, au Café Bagatelle, boulevard James-Fazy 20.

COMMISSION D'URBANISME. — Mercredi 24 avril, à 20 h. 30, au Café du Poids-Public, rue Saint-Joseph 27, à Carouge.

CAUCUS MUNICIPAL. — Jeudi 25 avril, à 19 h., au Café de l'Hôtel-de-Ville, Grand-Rue 39.

CAROUGE : Conférence publique avec film. — Mercredi 24 avril, à 20 h. 30, à la Brasserie des Tours de Carouge. «La Suisse face à la faim dans le monde», par Jean Ziegler, conseiller national. Invitation cordiale, venez nombreux.

SECTION D'ONEX : Comité. — Vendredi 26 avril, à 20 h. 30, au Café de la Poste (chez P. Gallay). Ordre du jour important.

JURA

COURTÉTELLE : Mardi 23 avril, à 20 h. 15, au Restaurant de la Couronne.

— Assemblée d'information qui réunira deux brillants orateurs. Ce sont: Jacques Stadelmann, journaliste, de Delémont, qui exposera son point de vue sur la Jeunesse socialiste chez nous; ainsi que le pasteur David Gigon, de Reconvilier, qui parlera lui, de l'objection de conscience, de la non-violence et du pasteur noir Martin Luther King.

(Jeunesse socialiste de Courtételle.)

D'UN SPORT A L'AUTRE

BASKETBALL. — Championnat de ligue nationale A: Stade français—Fribourg Olympic, 59-62; UGS—Olympic La Chaux-de-Fonds, 63-38; Pully—Lausanne-Sports, 56-62; Champel—Jonction, 66-60; Federale Lugano—CAG, 93-47. En battant Stade français, Fribourg a pris une sérieuse option pour le titre.

SKI. — Selon le Français Georges Mauduit, la troupe des skieurs professionnels pourra compter la saison prochaine sur les Français Périllat, Stamos, Jauffret et Blanchard, les Autrichiens Schranz, Messner, Zimmermann et Nanning, l'Allemand Leitner et les Américains Heuga et Kidd. Mauduit passera également chez les professionnels.

Sport-Toto

Trois gagnants à 13 points

Liste des gagnants du concours des 20 et 21 avril: 3 gagnants avec 13 points à 65 638 fr. 75; 92 gagnants avec 12 points à 2140 fr. 40; 1388 gagnants avec 11 points à 141 fr. 85; 12 435 gagnants avec 10 pts à 15 fr. 85.

D'UN SPORT A L'AUTRE

TOUT SAVOIR SUR LE FOOTBALL

● **Championnat de France de deuxième division :** Nîmes—Toulon, 4-0; Béziers—Bastia, 0-1. Classement: 1. Bastia, 27/38; 2. Nîmes, 29/37; 3. Toulon, 28/34; 4. Reims, 27/33; 5. Angoulême, 26/32.

● **Pour affronter mercredi à Saint-Gall l'équipe autrichienne Schwarzwess Bregenz, la sélection suisse des espoirs aura la composition suivante:** Gardiens: Deck (Grasshoppers), Fischer (Young-Boys). Arrières et demis: Bionda (Bellinzona), Bosshard (Young-Fellows), Guerdner (Lucerne), Grunig (Saint-Gall), Messerli (Young-Boys), Ruegg (Grasshoppers), Signorelli (Lugano, Sutter (Lucerne), Thomann (Young-Boys). Avants: Amez-Droz (Servette), Renfer (Bienne), Vuilleumier (Lausanne), Wenger (Bâle), Winger (Zurich).

● **Pour rencontrer la Yougoslavie mercredi à Belgrade en match retour des quarts de finale du championnat d'Europe des nations, Dugauguez, sélectionneur, a formé ainsi l'équipe de France:** Gardien: Aubour (Nice). Arrières: Esteve (Nantes), Quittet (Sochaux), Bostquier (Saint-Etienne), Baeza (Monaco). Demis: Herbet (Sedan), Djorkaeff (Marseille), Szczepaniak (Metz). Avants: Guy (Lyon), Di Nallo (Lyon), Loubet (Nice).

● **La promotion en ligue A étant pratiquement acquise, les dirigeants de Winterthur ont renouvelé le contrat de Konietzka. L'Allemand restera à Winterthur au moins jusqu'à la fin de la saison prochaine. Par ailleurs, des pourparlers sont en cours avec Chiasso pour le transfert définitif du gardien Caravatti.**

Dans les séries inférieures

NEUCHÂTEL. — Deuxième ligue: Colombier—Xamax II, 0-1; Audax—Boudry, 3-1; Couvet—Etoile, 0-0; La Chaux-de-Fonds II—Superga, 1-2;

Floria—Fleurier, 1-3. — Troisième ligue: Saint-Blaise—Auvonnier, 3-1; L'Arreuse—Serrières, 1-7; Xamax III—Comète, 1-5; Cortaillod—Bôle, 3-0; Corcelles—Buttes, 6-1; Audax II—Les Bois, 0-6; Ticino—Espagnol, 1-1; Sonvilier—La Sagne, 3-1; Le Parc—Hauterive Ib, 1-0; Fontainemelon II—Etoile II, 3-7.

JURA. — Deuxième ligue: USBB—Madretsch, 2-2; Grunster—Delémont, 1-0; Boujean 34—Courtemaiche, 4-0; Bévillard—Täuffelen, 1-1; Tramelan—Longeau, 0-0. — Troisième ligue: Aegerten II—Boujean 34 II, 1-2; Mâche II—Perles, 1-3; Madretsch II—Aarberg, 0-2; USBB IIA—Nidau, 1-0; Les Genevez—Reconvilier, 0-4; USBB IIB—Court, 1-0; Courtelary—Le Noirmont, 5-3; Ceneri—Saignelégier, 3-1; Tramelan II—Aurore, 1-4; Courfaivre—Courtételle, 2-4; Vicques—Delémont II, 2-3; Glovelier—Bassecourt, 2-5; Mervelier—Courrendlin, 1-1; Develier—Fontenais, 6-3.

VAUD. — Deuxième ligue: Grandson—Bussigny, 2-1; Assens—Lausanne II, 7-2; Crissier—Yverdon II, 2-1; Orbe—USL, 4-1; Sainte-Croix—Le Mont, 2-0; Le Sentier—Renens, 0-3; Concordia—Nyon, 0-5; Malley—Aubonne, 3-0; Montreux—Chailly, 2-0; Saint-Prex—Lutry, 5-1; Payerne—Vevey II, 1-0. — Troisième ligue: Rolle—Allaman, 4-0; Nyon II—Forward II, 5-0; Tolochenaz—Perroy, 3-5; Montreux II—Pully, 1-8; Saint-Léger—Bex, 0-2; USL II—Aigle, 4-5; Nord—Vignoble, 3-2; Villeneuve—Stade II, 1-3; Moudon—Payerne II, 3-1; Epalinges—Chevroux, 5-0; Mézières—Corcelles, 5-0; Sainte-Croix II—La Chaux, 0-4; Donneloye—La Sarraz, 2-0; PTT—Chavannes-Epex, 5-10; Admiria—Concordia II, 3-7; Ecublens—Saint-Sulpice, 5-2; Prilly—Lonay, 4-4.

GENÈVE. — Deuxième ligue: International—Compiègne, 2-4; Lancy—Vernier, 1-0; Chénos II—Saint-Jean, 2-1; Plan-les-Ouates—Meyrin, 1-6; Italien—Signal, 2-1. — Troisième ligue: City—Donzelle, 5-0; Signal II—Stade français, 5-1; Rhexia—Perly, 2-4; Satigny—Choulex, 1-2; Amical—Campagnes II, 0-3; Vevey—Tessinoise, 7-2; Vernier II—Compiègne II, 1-2; Geneva—Lancy II, 2-3; Saint-Paul—Etoile Laconnex, 2-2; Valaisanne—Saint-Michel, 2-2; CAG—Central, 1-5.

JUNIORS. — Interrégionaux A: Concordia—La Chaux-de-Fonds, 2-3; Lausanne—Salgesch, 6-2. — Interrégionaux B: Renens—Montreux, 1-1; Yverdon—Xamax, 1-2; Payerne—Fontainemelon, 0-2.

PROGRAMMES



RADIO

Mardi 23 avril 1968

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Inf. 17.05 Bonjour les enfants! 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Disc-omatic. 20.30 Magazine 68. 20.20 Intermede musical. 20.30 «Les Ailes de la Colombe», pièce. 22.30 Inf. 22.35 Tribune des journalistes. 23.00 Prélude à la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori Italiani in Svizzera. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.20 Inf. locales. 20.30 Nouveautés de l'enregistrement. 21.30 Vie musicale. 21.50 «Wozzeck», opéra. 22.20 Piano. 23.30 Anthologie du jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Visite aux malades. 16.30 Divertissement. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits! 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Hit-parade. 20.30 Tribune. 21.05 Ensemble. 21.15 Orch. récréatif. 21.45 Situation internationale. 22.15 Inf. 22.25 Vétérans du jazz.

Mercredi 24 avril 1968

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 et 7.45 Roulez sur l'or! 7.15 Miroir-prémière. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 A votre service! 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Ems. com. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.35 10, 20, 50, 100! 12.45 Inf. 12.55 «Méridien-Sud», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles. 14.00 Inf. 14.05 Réalités. 14.30 La terre est ronde. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour. 6.20 Chansons et danses suisses. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Entracte. 10.05 Divertissement cubain. 11.45 Chron. jurassienne. 12.00 Ensemble musette. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Mus. pop.

TV ROMANDE

Mardi 23 avril 1968

18.40 Bulletin. 18.50 Rendez-vous. 19.25 Trois petits tours. 19.30 «L'Eventail de Séville», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 Les conteurs. 21.20 Au cœur du temps. 22.10 Elément 3. 23.00 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Mardi 23 avril 1968

1^{re} chaîne. — 18.25 TV scolaire. 18.55 Magazine des jeunes. 19.20 Bonne nuit les petits. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «Les Demoiselles de Suresnes», feuilleton. 20.00 Actualités. 20.20 A propos. 20.40 «Avatar», pièce. 21.40 Tennis de table. 22.40 Actualités.

2^e chaîne. — 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.40 Kiri le clown. 19.45 Trois petits tours. 20.10 Cito et les siens. 20.55 «Le Signe de Vénus», film. 22.35 Des agents très spéciaux. 23.25 Actualités.

Mercredi 24 avril 1968

1^{re} chaîne. — 10.12 TV scolaire. 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités. 14.03 TV scolaire.

AUX SECTIONS SOCIALISTES

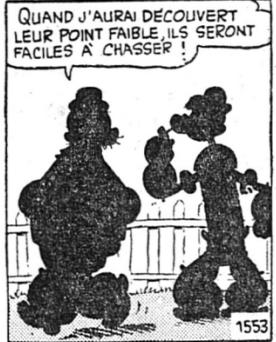
Commande de numéros du 1^{er} mai

Les sections qui désireraient commander des numéros spéciaux du 1^{er} mai sont priées de le faire jusqu'au mardi 23 avril au plus tard, à l'une des adresses ci-après:

«LE PEUPLE — LA SENTINELLE», RUE ARGAND 4, 1201 GENÈVE (tél. 022 / 32 42 40)

«LE PEUPLE — LA SENTINELLE», RUE SAINT-PIERRE 1, 1002 LAUSANNE (tél. 021 / 22 69 10)

«LE PEUPLE — LA SENTINELLE», RUE DU PARC 103, 2501 LA CHAUX-DE-FONDS (tél. 039 / 3 10 87)



LA MAS-HORCA

ROMAN DE GUSTAVE AIMARD

A la pâle lueur des étoiles on apercevait l'immense nappe argentée du Rio Plata, désert et sauvage comme la pampa. Le bruit sourd de ses vagues, qui se déroulaient sans violence et sans choc sur ses côtes basses et sablonneuses, semblait être la mystérieuse respiration de ce géant de l'Amérique, contraint malgré lui, au moment où se passe notre histoire, de porter une escadre de trente navires de guerre français.

Ceux de nos lecteurs qui, pendant leur séjour en Amérique, par une nuit obscure, auront eu la fantaisie de se promener sur les bords du Rio Plata, à l'endroit nommé el «Bajo», à Buenos Ayres, auront sans aucun doute remarqué tout ce que ces parages ont à la fois de sombre, de mélancolique et d'imposant.

Le regard se perd dans l'immensité du fleuve; à peine distingue-t-on au loin la lumière incertaine et tremblotante de quelques navires de la rade intérieure. La ville se découvre à quelques

cent pas de la rive, informe, obscure et grandiose. Aucun bruit humain ne trouble le silence, excepté le murmure monotone et sauvage des vagues sur le sable qui anime d'un susurrement sinistre ce lieu triste et désert.

Mais ceux-là seuls qui seront venus en ce lieu pendant les ténèbres de la nuit fuyant leur patrie, à cette époque sinistre où une dictature odieuse et cruelle proscrivait des milliers de citoyens honnêtes, ceux-là seulement pourraient exprimer les impressions que leur faisait éprouver ce lieu maudit, à ces heures sinistres où il leur fallait tomber sous le poignard sanguinaire de la «Mas-Horca», s'ils étaient découverts; ou dire à jamais adieu à la patrie, à la famille, à l'amour, à la fortune, s'ils réussissaient à s'échapper sur une barque fragile qui devait les conduire sur une terre étrangère, à la recherche d'un peu d'air libre, ou d'un fusil, pour combattre dans les rangs de ceux qui luttèrent contre cette dictature tyrannique.

A l'époque dont nous parlons, les esprits les plus forts se sentaient faiblir, les plus grands courages commençaient à se briser sous la «terreur», cette maladie terrible de l'esprit, connue et étudiée en France et en Angleterre, bien longtemps avant qu'elle ne parût en Amérique.

Aux emprisonnements, aux «personerías», aux fusillades succédaient déjà les assassinats officiels exécutés par la «Mas-Horca», ce club de bandits que les amis de Marat auraient repoussé avec horreur.

Donc la «terreur», qui commençait à se rendre maîtresse de tous les esprits, ne devait pas manquer d'exercer une grande influence sur ces hommes qui cheminaient silencieusement le long des

rives du fleuve, se dirigeant au milieu de la nuit vers «Barracas», dans le but d'émigrer, crime de lèse-tyrannie impitoyablement puni de mort.

Nous saisissons le moment où, absorbés par leurs pensées, les fugitifs marchaient sans échanger une parole, pour révéler leurs noms au lecteur.

Celui qui allait en avant et servait de guide aux autres était José Cordova; c'était un homme du peuple, de ce «peuple» de Buenos Ayres qui ressemble aux gens civilisés par le costume, aux «gauchos» par son antipathie pour la civilisation, et aux «Pamperos» par ses habitudes de fainéantise.

A quelques pas derrière lui venait le colonel don Pablo Sallazar, vétéran de 1813, homme du plus grand monde et d'une beauté remarquable.

Après du colonel se trouvait don Luis Belgrano, parent du célèbre général de ce nom, possesseur d'une fortune immense, venue par héritages de famille: cœur vaillant et généreux, intelligence hors ligne agrandie encore par l'étude. Don Luis était le jeune homme à la rapière, aux yeux noirs et mélancoliques, que déjà nous avons présenté au lecteur.

Puis suivaient: Palmero, Sandoval, Marquez, Argentins tous trois.

Ils étaient arrivés à la partie du «bajo» qui se trouve entre la «Residencia» et la haute barranca, qui descend à «Barracas» dans la calle de la Reconquista, c'est-à-dire qu'ils se trouvaient juste en face de la maison habitée par sir Walter Spring, ministre de S. M. Britannique, lorsque Cordova s'arrêta et leur dit:

— C'est par ici que doit accoster la baleinière. Tous les regards essayèrent alors de percer

l'obscurité, afin de découvrir sur le fleuve l'embarcation libératrice, tandis que Cordova, au contraire, semblait la chercher sur terre, puisqu'il avait les yeux fixés vers «Barracas», c'est-à-dire dans une direction opposée au fleuve.

— Elle n'est pas là, il faut aller un peu plus loin, dit enfin Cordova.

On le suivit passivement.

Mais à peine avait-il marché pendant deux minutes que le colonel Salazar, qui se trouvait auprès du guide, aperçut une masse confuse à trente ou quarante mètres en avant, et au moment où il se retournait pour communiquer sa découverte à ses compagnons, un: Qui vive! vigoureusement accentué rompit tout-à-coup le silence de ce lieu désert et glaça de terreur les fugitifs.

— Ne répondez pas, dit Cordova, je vais m'avancer un peu afin de tâcher de distinguer le nombre d'hommes qui nous barrent le passage.

Sans attendre l'autorisation d'agir, il fit quelques pas assez doucement; mais bientôt il s'élança rapidement vers les «barrancas» en donnant un coup de sifflet aigu.

Un bruit confus et terrible répondit aussitôt à ce signal, bruit causé par la charge furieuse d'une troupe de cavalerie, composée de cinquante «ginetes» qui se ruèrent sur les malheureux proscrits.

Le colonel Salazar eut à peine le temps de saisir un pistolet; avant de pouvoir faire feu, frappé violemment par le poitrail d'un cheval, il roula sur le sol.

Palmero et Marquez déchargèrent leurs armes au plus épais du détachement, mais ils ne purent résister au choc et furent renversés.

(A suivre.)

La Chaux-de-Fonds

THÉÂTRE

DES TRÉTEAUX D'ARLEQUIN

Avenue Léopold-Robert 53
LA CHAUX-DE-FONDS

Spectacle poétique

Œuvres de
François Villon

LE TESTAMENT
ET LES BALLADES

Pierre de Ronsard
Louise Labé

LES AMOURS

C.-F. Ramuz

LES NOCES

Les jeudis 25 avril, 2 et 9 mai 1968
Les samedis 27 avril, 5 et 11 mai 1968
A 20 H. 45 PRÉCISES

Prix des places: Fr. 6.— - Etudiants: Fr. 3.—
Vu leur nombre restreint, les places ne seront ni retenues par téléphone, ni vendues à l'entrée. Elles seront louées d'avance par la Maison du Tricot, av. Léopold-Robert 53, La Chaux-de-Fonds.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS
22 avril 1968

Naissances

Brühart Yves-Denis, fils de Georges-Ernest-Eugène, horloger rhabilleur, et de Alice-Herta née Schultz.
Stalder Nicole-Elisabeth, fille de Johann-Jakob, médecin, et d'Anne-Catherine-Blanche née Guisan.

Promesse de mariage

Pecorelli Giuseppe, bûcheron, et Sorge Concetta.

Mariages

Brésolin Sébastiano, polisseur, et De Marco Florina.
Dubois Georges-Ali, charpentier, et Stauffer Monique-Germaine.

Décès

Bailat Jean-Louis, horloger, né le 28 avril 1937, époux d'Yvonne-Angèle née Dubois (Numa-Droz 160).
Triplet Willy-Ernest, bottier, né le 10 décembre 1911, époux de Suzanne-Germaine née Matthey-de-l'Endoit (P.-H.-Matthey 31).
Jaquet Ami-Ulysse, portier, né le 22 novembre 1902, époux de Clara née Chapuis (Envers 18).
Gehring née Moser Elisa-Emma, née le 31 décembre 1893, ménagère (Collège 9).

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

22 avril 1968

Naissance

Salvi Isabella, fille d'Angelo et de Rosa née Locatelli.

Promesses de mariage

Miloda Mario-Andrea et Frossard Michelle-Joséphine.

Mariages

Gremaud Martial-Martin, mécanicien de précision, et Berner Christiane.
Pieren Jean-Paul, décolleteur, et Baumberger Marie-Chantal.

Décès

Robert-Nicoud née Fivaz Ida, ménagère, née le 1er novembre 1882, veuve de Paul-Henri (Côte 24).
Challandes Bernard-Fritz, mécanicien, né le 18 septembre 1916, époux de Georgette née Badan (Bellevue 31).

Abonnez-vous à notre journal

CENTREXPO - LE LOCLE

Du 19 au 28 avril

EXPOSITION

René Besson
peintre

Paysages jurassiens
marines, Maroc

Chaque jour, de 19 h. 30 à 22 h.
Le samedi et le dimanche,
de 14 à 22 h.
Entrée libre

En cas de décès adressez-vous à

E. Guntert & Fils

Numa-Droz 6 tél. jour et nuit 2 44 71
Articles mortuaires - Cercueils
Transports auto - Prix modérés

UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple-La Sentinelle

COOP

Nous cherchons

VENDEUSES QUALIFIÉES

pour nos différents magasins d'alimentation.

Adresser offres à

COOP, bureau de vente

2300 La Chaux-de-Fonds, Serre 90,
tél. 039 / 3 27 23.

COOP

LIVRES

d'occasion tous genres
Anciens et modernes
Achat vente échange
- Librairie place du
Marché tél. 2 33 72

Circulan
pour l'homme
et la femme



La CCAP

garantit l'avenir
de vos enfants

Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

VAUD

LE TÉLÉPHONE EN PLEIN DÉVELOPPEMENT CRONIQUE DE PRILLY

M. G. de Montmolin, dirigeant depuis janvier 1968 l'arrondissement vaudois des téléphones, a tenu à prendre contact avec la presse et lui faire part du développement du réseau téléphonique du Grand-Lausanne. En présence de M. Baggenstos, chef de division représentant la Direction générale des PTT, et de M. Gorin, directeur du II^e arrondissement postal, le directeur des téléphones a expliqué en détail la profonde mutation que connaît le téléphone dans nos régions. Plusieurs collaborateurs de la DAT de Lausanne ainsi que des représentants du personnel participaient à cette conférence.

A PRÉVILLE

On sent que M. de Montmolin a, déjà comme chef de division en son temps, une grande connaissance des problèmes que posent des régions en développement à une entreprise telle que celle des télécommunications. L'accent a été mis sur la saturation prochaine du centre de Saint-François, cœur du réseau, et l'impérieuse nécessité de doubler cet élément vital dont l'absence se ferait cruellement sentir dans l'éventualité d'une catastrophe. Le projet de central à Prévilly est maintenant terminé et le message prêt à être remis aux Chambres fédérales. Très certainement la construction pourra commencer en 1969; elle durera trois ans. Ainsi Lausanne peut espérer demeurer un centre moderne de télécommunications.

Prévilly, s'adossant au garage-parc de Montbenon, comprendra six étages dont deux en sous-sol. Son aspect extérieur sera plutôt modeste puisque ce volume de 53 500 m³ compte 40 000 mètres cubes en terrassement.

DE NOUVEAUX CENTRAUX

La région lausannoise compte 75 300 raccordements desservant 110 500 postes d'abonnés. Le nombre des abonnés a doublé en douze ans alors que le trafic connaissait la même augmentation en dix ans. Sur le plan suisse il existe une planification tenue régulièrement à jour et chaque direction élabore son plan directeur avec soin. Ce travail permet de déterminer la nécessité de construire les centraux des Bergières (40 000 abonnés) en 1970 et de Lutry (20 000 abonnés) en 1974. Dès 1978 viendront ceux de Vidy, de Bassenges, des Croisettes, du Mont et de Jouxtenis.

RÉSEAU DES CABLES

Pour absorber 1,5 million de conversations internationales, 31 millions de conversations interurbaines et 50 millions de locales, le réseau de câbles intercentraux et interurbains doit être adapté à un trafic en constante augmentation.

Les câbles intercentraux sont du type classique comportant 1200 paires de fils. Les liaisons interurbaines sont assurées par des câbles à paires symétriques, les câbles porteurs équi-

pés d'amplificateurs transistorisés, les faisceaux hertziens et les câbles coaxiaux à quatre tubes. Les derniers venus sur le marché sont des coaxiaux à dix tubes d'une capacité de 1200 communications par système. Dans ce domaine, de grands travaux sont annoncés et des câbles seront tirés vers Yverdon, vers Sion, vers Genève, vers Aoste, sans oublier les canalisations de la région lausannoise. Ces travaux, de l'avis du directeur, doivent se faire avec un minimum d'inconvénients tant pour le bruit que pour l'encombrement de la circulation.

Ces travaux locaux comprennent par exemple la construction d'un tunnel à câbles entre Saint-François et Prévilly et l'établissement d'une canalisation à ciel ouvert entre Prévilly et la Blécherette par la Vigie, Druey et les Plaines-du-Loup.

TAXATION ET SÉLECTION

La taxation par impulsions périodiques est introduite par étapes dans le réseau lausannois. Cette innovation consiste à ne plus découper une communication en périodes forfaitaires de trois minutes mais à réclamer au client la taxe correspondant à la durée effective de la communi-

cation. Ainsi des impulsions de dix centimes s'impriment sur un compteur à une cadence variant selon la distance séparant les deux interlocuteurs. Ainsi, dix centimes permettent de parler 18 secondes avec un abonné tessinois et 36 secondes avec un correspondant à Nyon. La nuit et le dimanche, ces valeurs sont portées respectivement à 30 secondes et à 60 secondes. Par conséquent, le solde d'une période de temps non utilisés ne sera plus acquis à l'administration et le client sera satisfait d'apprendre qu'il en a pour son argent. Ainsi donc on peut le dire: téléphonez! Les taxes ont virtuellement baissé. N'ayons garde d'oublier aussi que bientôt Lausanne connaîtra la sélection automatique vers l'étranger telle qu'elle se pratique déjà dans les stations publiques de Saint-François et de la gare. Vous obtiendrez directement Paris avec 0033, Francfort avec 0049, Milan avec 0039. En fait treize pays pourront être sélectionnés par l'abonné. Mais savez-vous que ces informations figurent dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique? Lisez-les! Elles vous intéresseront.

Pillr.

CHRONIQUE LAUSANNOISE

LAUSANNE: Restrictions de circulation. — Pour les besoins des PTT, service des téléphones, des travaux de fouilles doivent être effectués entre la place Chauderon et le carrefour de la Blécherette, le long du tracé suivant: rue du Petit-Rocher, chemin des Cèdres, chemin Porchat, avenue Druey, chemin des Grandes-Roches et route des Plaines-du-Loup. Ces travaux, qui débuteront incessamment et dureront jusqu'à la fin de l'année, entraîneront certaines restrictions de circulation et de parage, à savoir:

1. Chemin des Cèdres, tronçon compris entre la rue Saint-Roch et la rue du Maupas: fermeture à toute circulation de véhicules à moteur pour une durée d'un mois.

2. Chemin Porchat, tronçon compris entre l'avenue Davel et l'entrée de la Clinique de La Source: pendant trois semaines à un mois, les piétons ne pourront plus passer à cet endroit.

3. Chemin des Grandes-Roches, tronçon compris entre l'avenue des Casernes et le chemin du Vélo-drome: instauration d'un sens unique ouest-est pour une durée de trois mois.

4. Des restrictions de parage seront également nécessaires tout au long du tracé de ces fouilles, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

PLACES DE PARC SUPPRIMÉES.

— A partir du 23 avril, à la suite d'une récente décision municipale, 21 places de parc ont été supprimées dans la zone bleue de Montbenon,

devant le monument Vinet, pour être données, sur une plus petite surface, au stationnement de deux bus T.L. de réserve.

Depuis longtemps déjà, il a été constaté que cet emplacement de parage était une entrave à la circulation le long de l'axe Grand-Chêne-Montbenon; les véhicules parqués perpendiculairement au trafic créaient lors des manœuvres d'entrée et de sortie, des embouteillages qui, souvent, se répercutaient au loin le long de cet axe. D'autre part, pour les années 1965, 1966 et 1967, ce fait a été la cause directe de vingt accidents.

Par contre, trois nouvelles places contrôlées par le régime de la zone bleue seront instaurées le long du trottoir nord, à proximité immédiate de la sortie du Garage City, soit à l'emplacement de l'ancienne réserve des T.L. à Montbenon.

UNION LOCALE DU PERSONNEL FÉDÉRAL DE LAUSANNE ET ENVIRONS. — Les délégués des différentes associations groupant 3500 agents de la Confédération de la région lausannoise ont tenu récemment leurs assises.

Le problème du logement reste au centre des préoccupations des salariés. La perspective de devoir se loger dans une trop lointaine banlieue soucie de nombreux collègues dont beaucoup ont des horaires de travail irréguliers.

Les débats parlementaires du pre-

Assemblée générale

Sous la présidence de J.-P. Zollinger, le Parti socialiste de Prilly a tenu son assemblée générale en présence des camarades A. Jean-Petit-Matile et M. Studzinski, municipaux,

Fonctionnaires universitaires

Lors de son assemblée du 17 avril 1968, l'Association des gradués universitaires au service de l'Etat de Vaud (AGRUNIV) a constaté qu'à la suite d'une déclaration faite au Grand Conseil, à l'occasion de la modification du statut des fonctionnaires, en décembre dernier, l'opinion publique a été informée qu'une amélioration très substantielle des traitements avait été accordée à toutes les catégories de fonctionnaires cantonaux et que, depuis 1961, la moyenne des salaires, y compris les prestations sociales, avait pratiquement doublé.

La réalité n'est certes pas aussi brillante. Un effort a sans doute été fait pour améliorer sensiblement les traitements initiaux, pour tenter de remédier à la pénurie du personnel de toutes catégories. En revanche, la nouvelle classification des fonctionnaires s'est traduite, dans la plupart des cas, et en particulier pour les gradués universitaires qui n'occupent pas un poste de direction, par des améliorations extrêmement modestes, de l'ordre de quelques dizaines de francs par an. Pour la plupart d'entre eux, la classification nouvelle n'implique aucune modification et l'écart entre leurs traitements et ceux des catégories moyennes est allé en s'amenuisant depuis 1948, année de l'entrée en vigueur du statut des fonctionnaires cantonaux.

L'association constate avec regret que l'amélioration du traitement de la majorité de ses membres a été négligeable et que, même dans les milieux généralement bien informés, l'idée s'est répandue que le nécessaire avait été fait pour donner satisfaction à chacun. (Communiqué.)

mier semestre de cette année retiennent toute leur attention. Le personnel fédéral fait confiance aux Chambres pour qu'une rapide conclusion soit donnée aux problèmes qui le concernent.

Ainsi faisant, l'Etat patron sera plus en mesure de rétribuer équitablement tous ses agents.

LIQUEURS Morand
MARTIGNY

ainsi que du camarade R. Cuanoud, député et ancien président.

Après avoir entendu les différents rapports, il a procédé à l'élection des onze membres de son comité: président, Jean-Pierre Zollinger; vice-président, André Pelet; secrétaire, Yvan Bussy; caissier, Clément Mayorat; membres: Liliane Collet, Micheline Perrin, Roger Cuanoud, André Noverraz, Jean-Jacques Dänthe, Jean-Jacques Brehm et Louis Genoud. Il a pris acte avec regret du départ du comité du camarade Pierre Testat.

Le Parti socialiste:
un parti d'hommes
d'action

A l'approche des élections communales de l'automne 1969, il est nécessaire à un parti tel que le nôtre d'établir un bilan de son activité. C'est pour cette raison que le comité convoitait dernièrement notre camarade Maurice Studzinski, municipal des Ecoles, à nous entretenir de son important dicastère.

1250 écoliers
pour une population de
12 500 habitants

C'est en effet 10% de la population qui en ce début de printemps 1968, se répartissait les cinquantes classes mises à sa disposition: huit classes enfantines; trente-trois classes primaires; quatre classes de primaire supérieure; deux classes de développement; deux classes d'enseignement ménager et une classe d'orientation professionnelle. L'éducation de tout ce petit monde nécessite un corps enseignant de soixante-deux personnes, et une somme (budget 1968) de 1 568 000 fr.

Il est incontestable pour une commune en plein développement, que le problème majeur est celui des locaux. Les trois collèges et les pavillons existants sont insuffisants. Le collège du Grand-Pré en construction accueillera ses premiers élèves au printemps 1969. Cette réalisation comprendra: vingt et une classes, dont quatre réservées à l'enseignement secondaire. Le coût dépassera les six millions. Notons encore que le projet d'école à la montagne va passer au stade de la réalisation. La construction d'un pavillon scolaire sur la propriété communale à Plan-Sépey va commencer prochainement; il abritera une classe et un dortoir de quarante lits.

Ce bref aperçu démontre que pour mener à bien une tâche aussi lourde, il est nécessaire de disposer des hommes compétents et dynamiques. Toute modestie mise à part, nous pouvons le dire, notre ami Maurice Studzinski est un de ces hommes. C'est pourquoi qui dit socialiste, dit homme d'action.

Ls. G.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Incroyable: Aux Etats-Unis, pays de la richesse,
Des millions de gens souffrent de la faim

Des millions de personnes souffrent de faim et de malnutrition chronique aux Etats-Unis, en particulier dans une vingtaine d'Etats du Sud et du Sud-Ouest, révèle un rapport d'une centaine de pages publié lundi à Washington par une commission d'enquête établie par un organisme privé, « Croisade contre la pauvreté » (Citizen's Crusade Against Poverty).

L'enquête avait été décidée à la suite d'un rapport d'une sous-commission sénatoriale officielle sur les problèmes de la malnutrition dans l'Etat du Mississippi.

Les auteurs du rapport privé citent des cas précis de faim chronique. « Il est déjà révoltant d'apprendre qu'un millier de personnes n'ont rien à manger pendant plusieurs jours chaque mois dans un pays riche, écrivent-ils. Mais nous croyons qu'en Amérique, ce nombre atteint des millions et nous croyons également que la situation va en empirant ».

Le rapport fait état de nombre de cas d'anémie, de retard de croissance, de maladies diverses attribuables à une malnutrition chronique en Caroline du Sud, en Floride, dans le Mississippi, en Alabama et dans les réserves indiennes.

Le rapport critique également le programme d'alimentation gouvernemental. Ce programme, affirme-t-il, vise seulement à accroître le revenu agricole, spécialement celui des gros producteurs. En conséquence, le rapport recommande l'abandon de ce programme officiel au profit d'un programme géré par un organisme plus intéressé par l'intérêt des consommateurs, en particulier des plus défavorisés.

La commission d'enquête comprenait 25 membres, dont des médecins, des membres du clergé, des représentants de l'enseignement et des syndicats. Elle était financée par des organismes privés laïcs ou religieux.

BONN: ENTRETIENS FRANCO-ALLEMANDS

« Nous avons fait le point de la situation dans le meilleur esprit, les choses suivent leurs cours », a déclaré M. Couve de Murville en recevant à Bonn les correspondants français, après ses entretiens avec le ministre fédéral des Affaires étrangères, Willy Brandt.

Le chef de la diplomatie a précisé aux représentants de la presse et de la radiodiffusion françaises que deux sujets ont dominé les conversations : les problèmes européens, avec les can-

didatures au Marché commun, et les relations est-ouest.

Au sujet des demandes d'adhésion à la CEE de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats, M. Couve de Murville a indiqué que « l'accent a été mis sur l'intérêt qu'il y a à voir les choses d'un point de vue pratique ».

Le ministre français a confirmé que le Conseil des ministres des « six » tiendra bien sa prochaine réunion à Bruxelles le 9 mai.

La Cinémathèque française a repris son autonomie

La Cinémathèque et l'Etat ont, chacun de son côté, repris leur liberté: telle est la décision prise à l'issue d'une assemblée générale réunie cette nuit.

Henri Langlois, évincé de la direction de la Cinémathèque le 9 février dernier, retrouve son musée et ses 60 000 films: il en a été élu secrétaire général par le Conseil d'administration, mais la Cinémathèque redevient un groupement privé et perd la subvention que lui versait l'Etat. La Cinémathèque aura pour ressour-

ces: les cotisations de ses membres (2% de son ancien budget), le produit des expositions et les recettes de ses deux salles, que l'Etat laisse à sa disposition, en assurant lui-même leur fonctionnement (personnel et entretien). Ses dirigeants espèrent également bénéficier de soutiens privés.

Des conventions vont être mises au point pour définir la collaboration future de l'Etat et du Musée du cinéma, et notamment les conditions de conservation des 60 000 films que détient la Cinémathèque.

Belgique: Léo Collard est formateur

C'est à Léo Collard, président du Parti socialiste belge, que le roi Baudouin a confié hier matin la mission de former le nouveau gouvernement. Il a commencé immédiatement ses consultations.

Léo Collard est une figure très connue de la politique belge. Né en 1902 dans le Hainaut, il a fait toute sa carrière dans le Parti socialiste. Il est président du PSB depuis 1959.

Il a été ministre de l'Instruction publique dans un gouvernement Spaak en 1946 et dans un gouvernement van Acker de 1954 à 1958.

Dans les milieux politiques, cette désignation ne constitue pas une surprise. Il était normal, ajoute-t-on, que le souverain fasse appel à une personnalité du Parti socialiste; c'est en effet en raison de l'opposition du PSB que M. d'Alcantara avait demandé à être déchargé de sa mission.

Les socialistes exigeaient en effet que l'informateur abrège sa tâche et que soit nommé le plus rapidement possible un formateur.

Compte tenu du refus des socialistes de participer à un gouvernement tripartite, le champ d'action de L. Collard est singulièrement rétréci: le seul gouvernement possible relève en effet d'une coalition socialiste-sociale-chrétienne.

Quant au contentieux linguistique, les socialistes ont affirmé, depuis plusieurs semaines, qu'il devait être confié à une commission parlementaire composée de représentants de tous les partis, et indépendamment de la formation et de l'action gouvernementale.

Celle-ci devait, selon eux, s'atteler à la tâche principale actuelle, à savoir les problèmes économiques, financiers et sociaux.

NOUVELLES SUISSES

Bâle: L'ouverture de la Foire

(Suite de la première page)

La foire de tout le monde...

HOTEL-BUSINESS

Un hôtelier des environs de la Foire d'échantillons loue, en pleine saison, ses chambres 17 fr. Pendant la foire, le prix est augmenté à 20 fr. Mais le pire, c'est que la place pour la voiture, qui normalement, est gratuite, vous est louée pour 45 fr. pour la durée de la foire.

Comme quoi à Bâle, le «bedide gomme» n'est pas connu... Mais ça paie toujours...

ON VA FAIRE LA FOIRE...

En circulant parmi la foule de visiteurs, on entend toutes les réflexions imaginables. D'autre part, le sigle allemand de la Foire d'échantillons de Bâle se résume à quatre lettres, soit MUBA (Mustermesse Basel).

Ainsi, une équipe de «Welsches» qui rencontre une autre équipe de Romands se salue avec fracas et, lorsqu'un des personnages demande à l'autre un point de ralliement, le deuxième personnage lâche brutalement: «Aux dégustations, on fera la NUBA (nouba)». Toujours les mêmes, ces Romands: «Nicht seriös»...

LA RÉPRESSION POLITIQUE AU PORTUGAL
Le cas de maître Mario Soares

(Suite de la première page)

donnés par la Constitution à l'Assemblée nationale et ceux donnés à l'exécutif, il saute aux yeux que le corps législatif n'a guère que des pouvoirs très mineurs et mal définis, même en ce qui concerne l'élaboration des lois. Les pouvoirs les plus importants sont dévolus au Conseil des ministres qui détient ainsi à la fois le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Qu'un gouvernement soit investi en même temps de tels pouvoirs aussi mal définis et d'une autorité discrétionnaire illimitée pour les exercer, comme cela ressort des dispositions constitutionnelles et du décret-loi cités en exemple reste confondant pour tout observateur possédant des connaissances juridiques.

Les pouvoirs conférés aux divers corps de police sont aussi un élément clé du système politique et juridique portugais. La police internationale pour la défense de l'Etat, plus connue sous le nom de PIDE, est de loin la plus importante de ces forces de police. En particulier, l'article 19 du décret-loi N° 39 749 de 1954 lui a conféré toutes les attributions qui étaient antérieurement du ressort des magistrats dans la phase de l'instruction judiciaire des délits contre la sécurité de l'Etat. Sont rangés dans ce genre d'infractions les délits de caractère politique, la migration clandestine, et

diverses autres infractions apparentées.

Cette phase de l'instruction peut durer 90 jours, avec faculté d'être prolongée deux fois de 45 jours chaque fois. Un accusé peut ainsi être maintenu en détention pendant six mois sans qu'il lui soit possible durant tout ce temps ni de demander à être présenté à un magistrat ni d'être assisté d'un conseil juridique, sous prétexte du secret de l'instruction. En pratique, une personne peut donc être placée en détention et relâchée plusieurs fois sans qu'aucune charge soit jamais portée contre elle et sans aucun recours pour la privation de liberté qu'elle a soufferte. Il est absolument inadmissible qu'un corps de police puisse jouir d'aussi larges pouvoirs sans la moindre forme de contrôle judiciaire et puisse jouer de façon aussi grave avec la liberté personnelle des citoyens.

Le cas de M^e Soares, et de bien d'autres qui, comme lui, ont été arrêtés de multiples fois et détenus pendant des mois avant d'être relâchés sans jugement, est une illustration du danger de placer de tels pouvoirs entre les mains de la police. Le fait que ces pouvoirs, tout comme celui d'exiler quelqu'un, tirent leur source d'un décret-loi illustre en outre les dangers qu'il y a à conférer à l'exécutif le pouvoir législatif en écartant

ainsi les limitations et les sauvegardes résultant d'un débat public et d'un vote par un corps législatif élu.

La Commission internationale de juristes estime donc de son devoir, non seulement d'élever une vigoureuse protestation contre l'envoi en exil d'un juriste qui est devenu le symbole de toutes les autres victimes de la répression au Portugal, mais aussi d'attirer de nouveau à cette occasion l'attention mondiale sur l'existence d'un régime pour lequel son propre maintien au pouvoir constitue la préoccupation essentielle, au préjudice de la protection et de la sécurité de l'individu, qui sont pratiquement inexistantes.

Rappelons que la Commission internationale de juristes, dont le siège est à Genève, est une organisation internationale non gouvernementale ayant statut consultatif auprès de l'ONU, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe, et qui s'est donné pour tâche essentielle celle de défendre et de promouvoir dans le monde entier le principe de la primauté du droit. L'action strictement apolitique qu'elle mène depuis presque quinze ans et le soutien que lui apportent plus de 47 000 juristes de tous les continents lui valent une très large audience non seulement dans les milieux juridiques mais dans tous les milieux internationaux.



Vietnam:
Ça continue...

On attend toujours que les Vietnamiens du Nord et Américains se mettent d'accord sur le choix d'un lieu de négociations. Pendant ce temps, au Vietnam, la guerre continue. Des accrochages sanglants ont lieu notamment dans la région de Khe Sanh, repris aux Vietnamiens du Nord par les Américains récemment (notre photo).

EN QUELQUES LIGNES

● PRAGUE. — Je ne pense pas qu'il y aura de changement dans notre politique à l'égard du Moyen-Orient, a déclaré M. Hajek, ministre des Affaires étrangères, au cours d'une conférence de presse réservée aux correspondants étrangers. « Le gouvernement tchécoslovaque, a-t-il ajouté, s'en tient à la ligne définie par le Conseil de sécurité de novembre 1967 et qui prévoit le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés et la reconnaissance du droit à l'existence et les frontières de tous les Etats de cette région ».

● MOSCOU. — Le ton de la position soviétique en ce qui concerne les problèmes du désarmement, à deux jours de l'ouverture de l'examen du projet de traité de non prolifération nucléaire par l'Assemblée générale de l'ONU, a été donné hier par M. Zamiatine, porte-parole du gouvernement, au cours d'une conférence de presse: optimiste, sans exclusive et modérée. Cette conférence de presse n'a en effet été accompagnée d'aucune attaque contre la Chine, l'Allemagne de l'Ouest ou la Roumanie.

● NEW YORK. — Le secrétaire général de l'ONU, M. Thant, a annoncé lundi qu'il allait envoyer un délégué au Proche-Orient pour enquêter sur les conditions de vie de la population civile dans les territoires arabes occupés par Israël en juin dernier.

● LONDRES. — « L'important accord multilatéral que nous venons de signer est le fruit de longues et parfois difficiles négociations, mais il augure bien de la conclusion d'un accord parallèle sur les responsabilités pour les dégâts provoqués par les engins spatiaux », a déclaré hier le secrétaire au Foreign Office, Michael Stewart, à l'occasion de la signature par le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'URSS de l'accord sur le sauvetage des cosmonautes.

● MOSCOU. — Un nouveau satellite de télécommunications « Molnia I » a été lancé en URSS.

● NEW YORK. — Le secrétariat de l'ONU a publié lundi l'ordre du jour de la seconde partie de la 22^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui commencera mercredi à New York. Trois questions figurent à cet ordre du jour: le projet de traité de non prolifération des armes nucléaires, la question du Sud-Ouest africain, et la situation au Moyen-Orient.

● MANILLE. — Le volcan philippin « Mayon », qui s'est réveillé samedi, après 21 ans d'inactivité, devient de plus en plus menaçant. Deux nouvelles éruptions — la cinquième et la sixième — se sont produites cette nuit.

● TÉHÉRAN. — La « conférence internationale pour les droits de l'homme », organisée à l'occasion du vingtième anniversaire de la proclamation de la Charte universelle des droits de l'homme, s'est ouverte hier matin à Téhéran en présence de M. Thant, secrétaire général de l'ONU.

Mille trois cents délégués représentant cent trois gouvernements ainsi que la plupart des organisations spécialisées de l'ONU participent à cette conférence dont les travaux se poursuivront au moins jusqu'au 13 mai.

Le pape Paul VI a adressé un vibrant appel à la conférence. Le souverain pontife invite les hommes à s'unir et à ne pas se contenter de proclamer ces droits mais à les mettre en pratique.

Athènes: Elections remises... aux calendes grecques

Le premier ministre grec, M. Papadopoulos, a déclaré lundi soir dans une émission de la télévision britannique que son pays ne serait prêt pour des élections que dans quelques années.

« Les élections, a-t-il notamment déclaré, auront lieu lorsque les objec-

tifs de la révolution auront été atteints ». L'émission a été enregistrée à Athènes à l'occasion du premier anniversaire du coup d'Etat militaire. Rappelons que le Conseil de l'Europe a demandé au gouvernement grec d'organiser des élections « d'ici à mai 1969 ».